



Bulletin Municipal  
N° 62 - Juillet 2021



### Nouveauté : page Facebook de la commune

Abonnez-vous à la page  
« Commune de Saint  
Brisson sur Loire » pour  
suivre l'actualité en  
temps réel !

Et pour ceux qui n'au-  
raient pas internet, les  
actualités et événe-  
ments sont affichés sur  
le panneau à côté de la  
boulangerie.

### SYNDICAT DES EAUX DE ST BRISSON/ ST MARTIN :

contact par mail  
[siaepstbrisson@orange.fr](mailto:siaepstbrisson@orange.fr)

ou par courrier

Monsieur le Président  
du SIAEP

Mairie - 22, rue d'Autry  
45500  
SAINT BRISSON/LOIRE

**BIBLIOTHEQUE  
MUNICIPALE :**  
fermée du 1<sup>er</sup>  
au 31 août 2021

### CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Les concessions arrivées  
à échéance en 2021  
pourront être renou-  
vélées ou non par le fon-  
dateur de la concession ou  
par ses ayants-droits.  
A défaut, le terrain  
concedé pourra être  
repris par la commune  
deux ans après la date  
d'échéance.  
Merci de contacter le  
secrétariat de mairie  
pour tous renseigne-  
ments : **02-38-36-78-83**

# Info Village

## Mot du Maire



Mes chers concitoyens,  
Trop peu d'entre nous se sont rendus aux urnes.  
Quelles que soient leurs motivations, en ne s'exprimant pas, ils mettent la démocratie en péril.  
Une grande partie de l'humanité nous envie ce privilège qu'est le nôtre de voter.  
Une démocratie ne peut vivre qu'avec ce qui fait sa force, c'est-à-dire la participation de tous ses citoyens à l'élaboration de la charte publique, par l'élection.  
C'est son essence, sa sève, sans ce droit de vote et l'exercice de ce droit, point de démocratie.  
Alors, votez, votez blanc, votez nul, mais votez.  
Bien cordialement à vous.

Claude Pléau

## Etat Civil



*Naissances*  
**Lounis HAROUN**  
**Maëlya DION**  
**Melih KOC**

### Décès



**Raoul NOISELIET, 97 ans**  
**Michelle LAURENT veuve MILAN, 83 ans**  
**Ginette BONGIBAUT veuve BOURGOIN, 85 ans**  
**Gérard PASDELOUP, 70 ans**  
**Pierrette BOTTON veuve RICHARD, 90 ans**  
**Romain MARIE, 36 ans**

### Mariage



**Jean-Luc FAGE et Vorleak MOUL**

## Affaires militaires

Les **jeunes hommes et jeunes filles** sont tenus de se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent l'âge de **16 ans**. Ces personnes devront se munir du livret de famille de leurs parents.

## Calendrier des fêtes et manifestations 2021

**Samedi 18 septembre**  
et dimanche 19 septembre

**JOURNEES DU PATRIMOINE**  
Exposition d'objets de la famille Séguier  
par l'ACSB au château.

**Samedi 18 septembre**

Visite du village par l'APS (sur réservation).

**Du samedi 16 octobre**  
au dimanche 7 novembre

Salon International du Pastel  
organisé par l'ACA.

**Jedi 18 novembre**

Concours des Maisons Fleuries remise de prix.

**Dimanche 5 décembre**

Concert à l'Eglise de Saint-Brisson-sur-Loire  
avec l'Orchestre Symphonique du Loiret  
organisé par l'ACSB et la CDCG.

## Informations Municipales

### MAIRIE :

Le secrétariat est ouvert au public les mardis, jeudis, vendredis de 14 h à 17h30 et les mercredis et samedis de 9h à 11h30.

Tél. : **02-38-36-70-07**

Retrouvez les informations communales, l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux sur le site internet : [www.saintbrissonsurloire.fr](http://www.saintbrissonsurloire.fr) et sur le tableau d'affichage de la mairie.

## SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

### 1 - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

Le régime indemnitaire actuel des agents de la Commune de Saint-Brissson/Loire est fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2017.

Suite à la modification du tableau des effectifs délibéré le 16 octobre dernier, il est proposé de mettre à jour le régime indemnitaire en intégrant le nouveau poste d'attaché territorial.

Conformément à l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, le montant des primes acquises des agents correspondant aux montants minimum annuels de l'IFSE est maintenu.

### 2 - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE HANDICAPES A L'ECOLE MATERNELLE-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021.

Le coût des travaux est estimé à 44 881.24€ HT soit 53 637.25€ TTC

### 3 - TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Considérant que les tarifs des concessions du cimetière sont restés inchangés depuis le 27 mars 2009, date de la délibération du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de réévaluer les tarifs des concessions du cimetière avec effet au **1<sup>er</sup> janvier 2021** comme suit :

- concessions temporaires pour 15 ans : 120€
- concessions temporaires pour 30 ans : 220€
- concessions temporaires pour 50 ans : 380€

Tous les autres tarifs restent inchangés :

- Urnes dans le colombarium pour 15 ans : 500€
- Jardin du Souvenir : dispersion des cendres et plaque non gravée : 50€.

### 4 - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'acquisitions de biens soumis au droit de préemption pour lesquelles la commune a renoncé à exercer son droit :

- Parcelles AD 157 et 158 sises 3 place de l'Eglise.
- Parcelle ZK 102 sise 22 rue de la Tuilerie.

## SEANCE DU 30 MARS 2021

### 1 - COMPTE DE GESTION 2020 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### 3 - CLOTURE DU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, TRANSFERT DES RESULTATS DE CLÔTURE VERS LE BUDGET COMMUNAL ET REINTEGRATION DU PASSIF ET DE L'ACTIF AU BUDGET COMMUNAL.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la délibération du 25 juin 2020 approuvant la dissolution du budget du CCAS, il convient de clôturer le budget du CCAS au 31 décembre 2020, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la Commune et de réintégrer l'actif et le passif du budget CCAS concerné dans le budget principal de la Commune.

Le CCAS n'a pas d'emprunt.

Le compte de gestion et le compte administratif 2020 du CCAS ont été approuvés ce jour et laissent apparaître les soldes et résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		29 030.84		21 861.22		50 892.06
Opérations de l'exercice		0		0		0
<b>TOTAUX</b>		<b>29 030.84</b>		<b>21 861.22</b>		<b>50 892.06</b>
Résultats de Clôture		29 030.84		21 861.22		50 892.06
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>29 030.84</b>		<b>21 861.22</b>		<b>50 892.06</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>29 030.84</b>		<b>21 861.22</b>		<b>50 892.06</b>

### 4 - LOCATION DES TERRES A LA SOCIETE DE CHASSE DE SAINT BRISSON/LOIRE POUR L'ANNEE 2021

### 5 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE -FONDS UNIFIE LOGEMENT

Un couple a sollicité le Fonds Unifié Logement pour une dette d'électricité de 868.57€.

Les revenus du ménage sont inférieurs au plafond du FUL (1322.90€). Ils sont donc éligibles à une participation du Département, avec ou sans aide du service d'aide sociale de la Commune.

Les personnes ont été invitées à nous fournir leurs justificatifs de ressources et de charges, mais aucune réponse de leur part n'a été donnée.

Aussi, considérant l'absence de justificatifs, le Comité Consultatif d'Action Sociale n'a pas souhaité donner suite à cette demande d'aide.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

### 6 - COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Le Trésorier Principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos.

Ce compte de gestion retrace les recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice 2020.

Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Collectivité.

Cet état est remis par le Trésorier Principal au Maire pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Après avis favorable de la commission municipale des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré approuve le compte de gestion 2020.

### 7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire quitte la séance pour la présentation et le vote du compte administratif 2020.

Monsieur Cédric CHAUVETTE 2e adjoint chargé des finances présente au Conseil Municipal, chapitre par chapitre les réalisations constatées au compte administratif 2020.

#### 1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement dégage un excédent de 440 253.22€

Recettes de fonctionnement

chapitre	intitulé	montant
13	Atténuation de charges	2 597,45
70	Produits des services, du domaine, vente	57 720,81
73	Impôts et taxes	393 411,73
74	Dotations et participations	140 738,73
75	Autres produits de gestion courante	20 798,59
76	Produits financiers	1,04
77	Produits exceptionnels	949,20
042	Opération ordre de transfert entre section	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	320 096,29
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>936 313,84</b>

Dépenses de fonctionnement

chapitre	intitulé	montant
011	Charges à caractère général	97 773,95
012	Charges de personnel	161 222,10
014	atténuation de produits	55 773,49
65	Charge de gestion courante	180 981,08
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	310,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>496 060,62</b>

## 2) Section d'investissement

La section d'investissement y compris les restes à réaliser dégage un excédent de 24 578.51€

Recettes d'investissement

chapitre	intitulé	montant
13	Subventions d'investissement	21 988,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
23	immobilisations en cours	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
10	Dotations, fonds divers	30 070,88
1068	Excédents de fonds capitalisés	118 651,90
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00
165	dépôts et cautionnements reçus	300,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
O41	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
OO1	Résultat reporté	0,00
	Restes à réaliser	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>171 010,78</b>

Dépenses d'investissement

chapitre	intitulé	montant
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	116 538,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
16	Emprunts	600,00
27	autres immobilisations financières	0,00
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
O41	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	Restes à réaliser	13 259,00
OO1	Solde exécution négatif reporté	16 034,90
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>146 432,27</b>

Après avis favorable de la commission municipale des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- ADOPTE le compte administratif 2020 tel qu'il est présenté ci-dessus

### 8 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 A L'EXERCICE 2021 DE LA COMMUNE

Le compte administratif 2020 (résultat de l'exercice 2020 et résultats reportés) fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 440 253.22 € et un résultat d'investissement excédentaire de 37 837.51€.

Le solde des restes à réaliser de l'exercice est de -13 259€ (recettes moins dépenses d'investissement).

Ainsi, la section d'investissement est en excédent de 24 578.51€.

- Report de 440 253.22€ en section de fonctionnement au chapitre 002

- Report de 24 578.51€ en section d'investissement au chapitre 001.

### 9 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES EN 2021

Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A ce titre, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (taux 13.8%) mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

Cette compensation prend la forme suivante :

- les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'État ;  
- les EPCI à fiscalité propre bénéficieront d'une fraction de TVA dynamique, égale au montant de leur taxe d'habitation perdue, calculé sur la base du taux adopté en 2017.

Pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près.

Ce coefficient correcteur, fixe et pérenne, figure sur les états fiscaux transmis à la fin du mois de mars par la direction départementale ou régionale des finances publiques.

Pour notre Commune, le coefficient correcteur est de 1.

En application des dispositions de l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020, portant réforme de la taxe d'habitation, le taux départemental 2020 de taxe foncière sur les propriétés bâties est attribué aux communes afin de compenser la perte de taxe d'habitation subie.

Aussi, le taux de référence pour 2021 est égal à l'addition du taux communal voté en 2020 (18.44% taxe foncière sur le bâti) et du taux départemental de 18,56 % soit un total de 37%.

Le taux de la taxe d'habitation (résidences secondaires) pourra être revu en 2023.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe professionnelle est encaissée par la Communauté des Communes Giennoises depuis 2002.

Après avis favorable de la commission municipale des finances, à l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le taux des taxes directes comme suit :

Taxe foncière sur le bâti : 37 % (18.44% taux communal + 18.56 % taux départemental).

Taxe foncière sur le non bâti : 67.10 %

### 10 - SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes de subventions de chaque association, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

AS Gien Judo	150 €
Association de Gymnastique Volontaire	400 €
Association Sainte Solange	150 €
Association des Fêtes pour le Village	250 €
Club du 3 <sup>e</sup> Age	200 €
Coopérative Scolaire OCCE	225 €
Education Sport canin	425 €
Association de Boxe Française	300 €
Société de pêche « La Gravière »	300 €
Association des Parents d'Elèves APE	150 €
ACPG/CATM Anciens combattants	100 €
ADAPEI-Papillons Blancs	100 €
Association sportive collège des Clorisseaux	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 900 €</b>

### 11 - BUDGET PRIMITIF 2021

Après avis favorable de la commission municipale des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessous :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 081 190.06 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 615 835.79 €.

### 12 - APPEL A PROJET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET : INCLUSION NUMERIQUE EN BIBLIOTHEQUE

### 13 - FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES

### 14 - REVISION DU PERIMETRE DE PREEMPTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

### 15 - CONVENTION POUR L'INTERVENTION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE DE GESTION DU LOIRET

### 16 - ADHESION A DES GROUPEMENTS DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

### 17 - CONCESSION 180 DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe qu'une administrée a en 2003 renouvelé une concession dans le cimetière communal pour 30 ans au prix de 100€ (concession 180).

Cette administrée est décédée et ses ayants droits pour des raisons inconnues l'ont faite inhumer dans une nouvelle concession dont ils ont fait l'acquisition pour 30 ans au prix de 120€ (concession 682).

La famille sollicite le remboursement de l'achat de cette nouvelle concession prétextant une erreur administrative.

Connaissance prise de l'avis du service juridique de l'association des Maires du Loiret concluant à l'absence d'erreur administrative, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré refuse tout remboursement de concession.

### 18 - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le nouvel article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne que doivent être présentées les « indemnités de



toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées » en tant qu'élus local.

Aussi, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état portant sur les indemnités et rémunérations perçues par les élus en 2020.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'acquisitions de biens soumis au droit de préemption pour lesquelles la commune a renoncé à exercer son droit :

Parcelle ZK 103 sise 20 rue de la Tuilerie

Parcelle ZD 36 sise La Noue du Grand Jour

Parcelle AD 121 sise 1 Place Groslin

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2021

### 1 - INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CHAUDIERE ALIMENTANT LA MAIRIE ET ECOLE PRIMAIRE :

Les travaux étant estimés à 22 368.36€ HT soit 26 842.03€ TTC.

### 2 - REFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE JOUXTANT LA BOULANGERIE-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2022-VOLET 3

La toiture du garage appartenant à la boulangerie située rue du Bizoir est en très mauvais état et nécessite une réfection totale (périmètre des abords du château).

Le coût des travaux est estimé à 14 003.20€ HT soit 16 803.84€ TTC. Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide d'engager les travaux liés à la réfection de la toiture du garage de la

boulangerie pour un montant total de 14 003.20€ HT soit 16 803.84€ TTC.

### 3 - LANCEMENT DU PLAN D'ADRESSAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2022 - VOLET 3

Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100% des foyers ou locaux professionnels et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La phase 2 du programme Lysséo a été initiée pour permettre à chaque Loirétain d'avoir la fibre au plus tard au printemps 2023.

- l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies a un coût estimé à 5 434.06€ HT soit 6 462.28€ TTC

### 4 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE ORGANISATION DE LA MOBILITE A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

### 5 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES ET/OU AU FONDS UNIFIE LOGEMENT (FUL). Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents décide de ne participer ni au FUL ni au FAJ.

### 6 - RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU EN 2020

### 7 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

## Concours des maisons fleuries 2021

Pour remercier tous les participants au concours des maisons fleuries, la municipalité les convie à la cérémonie de remise des prix le jeudi 18 novembre 2021 autour d'un verre de Beaujolais Nouveau !



## Association Culturelle Artistique



Le 2<sup>e</sup> Salon International du Pastel aura lieu du 16 octobre au 7 novembre prochain à l'Espace Séguier où cette fois encore de grands talents ont répondu présent.

Grâce à l'aide de la CDCG la pastelliste Françoise Rethoré interviendra du 11 au 15 octobre pour les classes de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et le travail des enfants sera exposé durant le salon.

Stages :

Dany DENIS	60€ jour	« nature morte »	16 /17 octobre
Michel BORDAS	60€ jour	« Paysage »	29/ 30/ 31 octobre
Sharon COUPLAND	60€ jour	« animalier »	23 /24 octobre
Alexis LE BORGNE	80€ jour	« la lumière et de l'ambiance »	5/6/7 novembre

Réservation : e-mail : [aca.45@orange.fr](mailto:aca.45@orange.fr)

Une visite s'impose.... A bientôt.

L'équipe ACA

## La Fanfare de l'Ocre

Ce fût un réel plaisir, pour la Fanfare de l'Ocre, de se retrouver pour la cérémonie du 14 juillet et pour la retraite aux flambeaux conduisant au superbe feu d'artifice. Il y avait un sentiment de liberté et de renouveau sans oublier la prudence.

Avec beaucoup d'espoir, bel été à tous.



## Cérémonie du 14 Juillet

Merci aux anciens combattants, porte-drapeaux, pompiers, gendarmes, habitants, à la Fanfare de l'Ocre qui ont bravé le mauvais temps pour assister à la commémoration de la fête nationale.



## Association Art Patrimoine et Société

**AP&S**  
Art Patrimoine & Société

La saison 2020-2021 a été bien perturbée pour les raisons que l'on connaît et de nombreuses activités ont dû être annulées, mais ce n'est que partie remise !

En octobre dernier le Salon Européen d'Art Contemporain a néanmoins pu être ouvert six jours avant le confinement général, mais six jours très intenses à la grande satisfaction des artistes présents et visiteurs puisque plus d'œuvres ont été vendues que pendant les trois semaines de la précédente édition !

En décembre, l'APS a édité le « Petit Journal de l'APS » distribué dans toutes les boîtes à lettres du village.

Seul « évènement » de l'année 2021, l'assemblée générale de l'association s'est tenue le 8 juillet 2021 à la Salle Sainte-Solange de Saint-Brisson, réunissant une cinquantaine de personnes sur les 75 adhérents (A jour de leur cotisation !) qu'elle compte désormais.

Comme les années précédentes l'APS a confirmé sa collaboration avec les écoles du village en attribuant pour l'année scolaire une subvention de 400 € destinée à financer les activités périscolaires des élèves.

Le programme à venir de l'association a été présenté :

Tout d'abord organisation d'une visite du village lors des Journées Européennes du Patrimoine le samedi 18 septembre en collaboration avec la Communauté des Communes Giennoises. Inscription obligatoire par mail :

[aps.saintbrissonsurloire@orange.fr](mailto:aps.saintbrissonsurloire@orange.fr)

Puis, une « Escapade bourguignonne » aux Hospices de Beaune et au château de Sully (La demeure bourguignonne des descendants de Mac Mahon) le vendredi 24 septembre. En novembre, une conférence dont le sujet est en préparation, sera suivie d'un dîner.

La troupe de théâtre « Le Strapontin » est prête à revenir à Saint-Brisson au mois de janvier 2022. En attendant de vous retrouver et de vous informer en détail des projets en cours nous vous souhaitons de bonnes vacances.

L'équipe du Conseil d'administration : Christian Auger, Monique Barret, Denise Bongibault, Michel Caché, Jacqueline Carreau, Régine Cauquis, Jean-Michel Evezard, Dany Ragou.

Contact par courriel : [aps.saintbrissonsurloire@orange.fr](mailto:aps.saintbrissonsurloire@orange.fr)



Salon Européen d'Art Contemporain, édition 2020.

## Les élèves de CM2 récompensés

Traditionnellement en juin ou juillet, le Syndicat d'intérêt scolaire offre un livre, de leur choix, à chacun des élèves de CM2 ; cette petite cérémonie s'est déroulée à St Martin sur Ocre, le 2 juillet à 15h, dans la classe de Madame Bouq l'institutrice.

Les 20 enfants ont également reçu les Fables de la Fontaine, de l'Éducation Nationale ; des calembrets ont été offerts par l'Association des parents d'élèves.

Une photo, sous le soleil, a fini de ravir tout le monde.

Belles vacances!



## L'élagage et la sécurité un enjeu pour tous

### Les RESPONSABILITÉS pour le propriétaire ou l'occupant

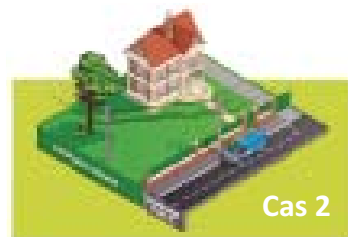
Le propriétaire ou l'occupant de la parcelle a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété :

- si la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne,
- si le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation. Plusieurs situations ci-dessous sont possibles.



Cas 1

- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.
- L'arbre est planté après la construction de la ligne électrique qui passe au-dessus du domaine privé.



Cas 2



Cas 3

- L'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec nos équipes via une Déclaration projet de Travaux (Déclaration d'Intention de Commencement de travaux) sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)



**2020**

SYND. ST BRISSON LOIRE

Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froid.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur est inférieure à 0,5 mg/L, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décidez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, a griez-le à votre distributeur d'eau.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
ars  
Quelle eau buvez-vous ?  
Eau de France  
Bassin de la Loire  
Bassin de la Garonne  
Bassin de la Seine-Normandie  
Bassin de la Saône-Rhône

**Ressources – origines de l'eau**

Les eaux distribuées proviennent d'une eau souterraine. La gestion de l'eau est en régie syndicale.

**Communes desservies**

Le réseau de distribution concerne les communes de SAINT-MARTIN-SUR-OCRE et SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE.

**Contrôle sanitaire réglementaire**

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2020, 12 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à 4 analyses analysées (pouvant comporter jusqu'à 337 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en ligne ou sur le site internet : [www.esauopcevalloire.fr](http://www.esauopcevalloire.fr)

**Principaux résultats d'analyses**

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires	
Bactériologie	Absence de germes tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique	
Dureté	-	21,1 °N	21,1 °N	Eau chlorée
Nitrates	50 mg/L	0,3 mg/L	0,8 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/L	Inférieur au seuil de détection	Inférieur au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 276. Eau conforme en pesticides.
Fluor	1,5 mg/L	0,20 mg/L	0,20 mg/L	Eau légèrement fluorée
Fer	200 µg/L	Inférieur au seuil de détection	Inférieur au seuil de détection	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/L	Inférieur au seuil de détection	Inférieur au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/L	Inférieur au seuil de détection	Inférieur au seuil de détection	Eau conforme en sélénium

**Conclusion sanitaire globale**

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Cette fiche ne tient pas compte du chlorure de vinyle monomère (CVV) qui peut être présent en faibles quantités non conformes dans certains secteurs du réseau alimentés par des installations en PVC d'avant 1980. Contacter le syndicat des eaux pour de plus amples renseignements sur ce point.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation Départementale à Loire  
11 rue de la République - 45000 St-Brisson  
Tél : 02 38 36 73 64 - Fax : 02 38 36 73 65  
[www.esauopcevalloire.fr](http://www.esauopcevalloire.fr)



Rue des Martins – 45500 St Brisson sur Loire  
Tél : 02 38 36 73 64  
Site : <http://www.escsaintbrissonnais.fr/>  
Courriel : [escsaintbrissonnais@orange.fr](mailto:escsaintbrissonnais@orange.fr)

**Résultats Concours de Ring des compétiteurs du club :**

Education & Sport Canin St Brissonnais du 25 & 06/06/2021

**BREVET :** Python du Banc des Hermelles dit Attila (BBM M) à F. Hoareau – 98,900/100 points. Oupper des Campagnards de la Valette à P. Pietrzak – 97,800/100 points.

**ECHELON 1 :** Python du Banc des Hermelles dit Attila (BBM M) à F. Hoareau – 197,800/200 points – 1<sup>er</sup>/4. Oupper des Campagnards de la Valette à P. Pietrzak – 196,700/200 points – 2<sup>e</sup>/4.

**ECHELON 2 :** O'Bulitt du Banc des Hermelles (BBM M) à N. Malaize – 292,200/300 points – 1<sup>er</sup>/9. Okhal de la Vallée du Grand Loup à M. Ponthonne – 283,200/300 points – 2<sup>e</sup>/9. Jango dou Casau de Gaia (Briard M) à M-L Martin – 260,400/300 pts – 7<sup>e</sup>/9.

**ECHELON 3 :** Newton du Domaine des 6 Bourgeois (BBM M) à J. Bergin – 383,900/400 points – 1<sup>er</sup>/6. Navaro de Lou d'Ana (BBM M) à A. Blanchin – 379,962/400 points – 3<sup>e</sup>/6. Octavius du Banc des Hermelles (BBM M) à Y. Legrand – 366,400/400 points – 4<sup>e</sup>/6.

## Centre de vaccination de Gien

Le centre de vaccination de Gien reste ouvert cet été.

- Lundi : 14h/18h (sur RDV)
- Mardi : 9h/13h - 14h/18h (sur RDV)
- Mercredi : 9h/12h30 (sur RDV) - 12h30/13h45 (sans RDV) 14h/18h (sur RDV)
- Jeudi : 9h/13h - 14h/20h (sur RDV)
- Vendredi : 9h/13h - 14h/18h (sur RDV)

La prise de rendez-vous se fait soit :

- via la plateforme **Doctolib** ou par téléphone au **08 05 02 14 00**
- via la Ville de Gien pour une prise de rendez-vous par téléphone :
  - **06 02 14 27 00** ➤ **07 72 22 26 74** ➤ **06 75 08 77 44**

SMCTOM  
CALENDRIER DES COLLECTES  
SAINT-BRISSON SUR LOIRE - SAINT-MARTIN SUR OCRE  
2021

CONSIGNES DE TRI

SMCTOM  
CITEO  
illwip

## Société de Pêche la Gravière

Notre société, comme beaucoup d'autres associations (culturelles, naturelles, festives, sportives, activités scolaires et autres), a été bloquée avec les impératifs sanitaires qui nous ont été imposés suite à cette épidémie mondiale et mortelle : la COVID19.

Pourtant, nous avons réussi, en toute légalité administrative, à œuvrer à la Gravière pour assurer une saison, même incertaine, comme suit : • En fin de saison dernière, nous avons changé, à nos frais, les raccords et les vannes des tuyaux diamètre 63mm alimentant en eau la gravière et/ou les viviers en sortie de la pompe du forage. • Fin 2020, nous avons ajouté un avenant au règlement intérieur autorisant les pêcheurs, et seulement les pêcheurs, à rentrer leur véhicule sur le terrain jusqu'à leur emplacement de pêche choisi avec un stationnement correct sans gêne de circulation pour la sécurité en cas de besoin et en laissant le passage libre pour chacun. Et cela, seulement par temps sec ; passage interdit sur terrain humide ou chemin inondé évitant ainsi toute dégradation inutile. • Nous avons pu aussi empoissonner l'étang comme prévu en février pour la saison 2021 avec : 100 kg de gardons, 17 kg de brochets de taille minimum de 60 cm, 3 blackbass (poissons friands de poissons chats). • Nous avons réussi à faire notre lâcher de truites annuel au printemps soit 50 kg dont 10 grosses pièces ; pêche que nous avons organisée les 10, 11 et 12 avril 2021 en respectant les consignes sanitaires alors en vigueur. • Nous avons racheté 3 nasses à poissons chats ( principaux nuisibles dans l'étang avec les écrevisses rouges de Guyane ) en remplacement de celles hors d'usage. En 2020 : 270 kg de poissons chats ont été capturés. Depuis mai 2021 : déjà environ 120 kg de retirés. • Nous avons pu ouvrir la pêche pour la saison 2021 depuis le 17/04/2021 avec l'accord du préfet et de la mairie en respectant toujours les règles sanitaires et gestes barrière imposés. Malgré le mauvais temps froid et pluvieux, plusieurs grosses prises ont été faites dans l'étang avec des amours blancs (carpes chinoises véritables tondeuses aquatiques) de 90 cm à 1 mètre, grosses carpes de + de 10 kg, brochets et sandres de 70 à 75 cm. Ces beaux et nobles poissons sont, bien-sûr, remis à l'eau dans l'esprit de la pêche « No kill » respecté par tous.

**Nos futurs projets :** • **Construction** d'une cabane à l'ancienne confondue dans le paysage, installée au fond du terrain servant de toilettes sèches pour les besoins naturels et commodités nécessaires pour toutes et tous. • **Elaguer** et équilibrer le gros saule pleureur afin de le sécuriser avec, au moins, 3 grosses branches fendues à sa cime devenues dangereuses en cas de chute. (Appel à un professionnel pour ce travail. A voir avec nos élus communaux si possible). • **Possibilité** d'obtenir 2 autres table-bois pour améliorer les espaces de repos et loisir sur la longueur du terrain où d'autres arbustes ont déjà été plantés.

Les membres du bureau, aidés par nos amis pêcheurs ou non, remercier nos sociétaires qui, grâce à leurs cotisations, permettent l'avancement de tous ces travaux d'aménagement sur le site que nous souhaitons garder naturel, convivial, amical et familial pour le plaisir des + petits aux + grands au bord de l'eau. Nous demandons simplement que le règlement intérieur affiché au tableau soit respecté avec civisme et responsabilité de chacun. Nous remercions, bien-sûr, le travail de nos employés communaux qui nous aident à garder propre le terrain avec une tonte régulière et le ramassage hebdomadaire des poubelles sur place. Malgré ce virus et le mauvais temps depuis mai, de meilleurs jours suivront assurément pour que cette saison de pêche estivale soit profitable et appréciée par toutes et tous. **Venez nombreux pêcher avec nous ! Prenez soin de vous ! en vous protégeant, vous protégez aussi les autres ! COVID 19 oblige !!!**

**PS :** Vente de cartes à l'année, tickets à la journée ou quinzaine scolaire sur place à l'étang ou au restaurant « La Taverne » à St-Brisson-sur-Loire ou à l'Auberge de St-Martin-sur-Ocre.